

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2017

Membres présents : B. BARDET, M. CANTIN, L. CARON, J.P. CORDENOD, J.M. CURNILLON, F. CHABERT, P. FAUVET, G. GAUGE, M. HARNAL, O. JOLY, Y. LAURENT, JL LEBOEUF, R. MARECHAL, F. MEUROU, A. MONCEL, P. PARE, C. PUVILLAND, M. PUDDU, G. RAMAKERS, JL REVEL, M. WIEL

Absents : E. STUTZ

Excusés : D. GOUDARD, P. ROBIN, K. SUTTER, F. BOUDOURESQUE

Secrétaire de séance : A. MONCEL

Convocation et affichage : 11 mai 2017

Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité. (*j'attends éventuellement les remarques de CHABERT suite à mon envoi de ce matin*)

Statuts CA3B

Madame le Maire indique que le Conseil municipal est appelé à approuver les statuts de la Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération Bourg-en-Bresse Agglomération et des Communauté de communes Bresse Dombes Sud-Revermont, du canton de Coligny, de Montrevel-en-Bresse, du canton de Saint-Trivier-de-Courtes, de Treffort-en-Revermont et de la Vallière, qui fixent notamment les compétences transférées à la Communauté et la gouvernance.

L'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales précise qu'à compter de la notification de la délibération du Conseil de Communauté au maire de chacune des communes membres, le Conseil Municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée et qu'à défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Considérant que ces projets de statuts doivent être adoptés à la majorité des deux tiers des conseils municipaux des communes membres représentant au minimum la moitié de la population totale ou la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers minimum de la population, y compris le conseil municipal de la commune la plus peuplée si elle regroupe plus du quart de la population totale;

La décision est prise ensuite par arrêté du représentant de l'Etat dans le département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- APPROUVE le projet de statuts de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération Bourg-en-Bresse Agglomération et des Communautés de communes Bresse Dombes Sud-Revermont, du canton de Coligny, de Montrevel-en-Bresse, du canton de Saint-Trivier-de-Courtes, de Treffort-en-Revermont et de la Vallière ;
- AUTORISE Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

- PRECISE que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet afin qu'il prenne la décision par arrêté.

Subvention exceptionnelle Plaine Revermont Foot

Madame le maire informe que le club PRF, via la fédération et le groupe Volkswagen, a la possibilité d'acquérir un véhicule 9 places VW pour un montant de 17 000 €, au lieu d'environ 40 000 €. Comme annoncé précédemment, la commune s'est engagée à verser à PRF une subvention exceptionnelle correspondant au montant nécessaire à cette acquisition, puisqu'il est obligatoire que le club de foot achète lui-même ce véhicule, pour pouvoir bénéficier de l'aide de la Fédération. En contrepartie, une convention d'utilisation sera signée entre la commune et le club, afin que la commune et les différentes associations communales puissent disposer de ce véhicule selon leurs besoins. Le dossier validé a été déposé, une réponse est attendue pour septembre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- autorise le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 16 674.68 €, dès l'accord de financement reçu
- Note que cette dépense sera inscrite sur le compte 6574 (virement du compte dépenses imprévues si nécessaire)
- Autorise Mme le Maire à signer la convention

Décisions budgétaires modificatives

Suite à la prise en charge des budgets par le Trésorier, quelques réajustements sont à faire :

Budget communal :

Pour rappel, crédits votés en avril :

Compte dépense 002 : déficit du budget Atelier relais : 46 745.21 €

Compte recette 002 : excédent de fonctionnement : 1 356 650.78 €

Le Trésorier nous informe qu'il ne peut y avoir du 002 en recette et en dépense et que par conséquent il faut procéder à la contraction des 2 soit

Compte recette 002 : 1 309 905.57 €

Budget réseau de chaleur

Le budget est en déséquilibre suite à une erreur de saisie. Le compte de recettes 707 (vente de produits) s'élève à 62 000 € au lieu de 60 000 €.

Budget développement commercial

Le compte « dépenses imprévues » est trop élevé en fonctionnement (il dépasse les 7.5 % réglementaires des dépenses réelles). Il convient donc de le passer à 3 500 € au lieu de 5 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ces décisions budgétaires modificatives.

Tableau des emplois.

En vue du départ de 2 agents (retraite de E. Tholas et mutation de L. Faye), l'organisation du service administratif va être quelque peu revue. Il serait souhaitable de passer le poste

actuellement occupé par L. PILLON à 35 heures (au lieu de 28) et de diminuer le poste actuellement occupé par L. FAYE à 28 heures (au lieu de 35).

Pour rappel, Evelyne Tholas, agent chargé de l'accueil, quittera ses fonctions juste après les élections législatives, son remplacement ne nécessite pas de recrutement, ses tâches seront reprises par F. TOURNIER, secrétaire venant de Pressiat.

Lidy Faye, agent chargé de l'urbanisme démarrera ses fonctions à la CA3B dans le pôle urbanisme le 1^{er} juillet. Le recrutement pour la remplacer est actuellement en cours.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte de modifier le tableau des emplois tel que proposé.

Résultats des différentes consultations

Route des 3 monts : le cabinet Dynamic Concept vient de transmettre l'analyse des offres.

Lot 1 (assainissement) : ont répondu : VINCENT-PETTINI, SOCATRA et RICHARD TP.

Lot 2 (voirie) : ont répondu les entreprises suivantes : VINCENT-COLAS, SOCATRA et SN2V ROGER MARTIN.

Ont été retenus :

- Lot 1 (assainissement) : SOCATRA, pour un montant de 239 818.50 € (rappel estimation 300 000 €)
- Lot 2 (terrassment – aménagement) : SN2V ROGER MARTIN pour un montant de 133 999.99 € (rappel estimation 165 000 €)

Réseau de chaleur : le marché a été accordé à l'entreprise JUILLARD. Des négociations sont actuellement en cours avec l'entreprise.

Mairie : conformément à la délibération du 9 mars 2017, la commune a lancé une consultation de maîtrise d'œuvre dans le cadre d'une procédure adaptée. Pour mémoire, cette procédure doit se dérouler en 2 étapes avec une première phase de candidature et une deuxième phase comportant une remise de prestation et d'offre.

A l'issue de la 1^{ère} phase, ont été retenus les cabinets suivants :

- ✓ SORIA, Annecy
- ✓ DOUCERAIN DELZIANI, Lyon
- ✓ SENECHAL AUCLAIR, Chalon
- ✓ GERBE, Bourg en Bresse

Les 4 cabinets ont fourni leur offre avant le 16 mai, date butoir. Après analyse, le jury se réunira le 24 mai pour recevoir séparément les candidats et effectuer son choix.

Reprise sépultures cimetièrre de Montmerle

Depuis 2004, une procédure de reprise des sépultures a été initiée pour Treffort, Cuisiat et Montmerle. Les travaux ont été réalisés sur Cuisiat et maintenant, il convient de réaliser ceux sur le cimetière de Montmerle. Les travaux s'élèvent à 19 180.56 € TTC pour le relevage de 21 tombes et sont accordés à l'entreprise Elabor qui a suivi le dossier dès son origine. Les habitants recevront une information dans leur boîte aux lettres pour les avertir du début des travaux.

D'autre part, il convient d'acquérir rapidement un nouveau colombarium pour Cuisiat (5 places), et de rajouter des cases à Treffort. Les demandes de devis sont en cours.

Points sur les travaux

Atelier services techniques : le permis de construire sera déposé après validation de l'avant-projet définitif (APD) courant juin. Le nouveau local est prévu pour une surface de 450 m² dont 100 m² pour le personnel (sanitaires, bureau, salle). Le bardage devrait être réalisé en bois et une étude pour la mise en place de panneaux photovoltaïques est en cours.

Résidence les Mousserons : des subventions des caisses de retraite pourraient être obtenues pour les travaux de rénovation (huisseries, salles de bains, couloirs, etc...) sous condition de présenter un dossier complet. Une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée afin de pouvoir monter le dossier de demande de subvention, avec remise des offres le vendredi 19 mai.

Les cabinets d'architectes consultés sont les suivants :

- Strates
- Pernici
- Cropier
- Dosse

Voie douce : 3 bureaux d'étude ont été consultés pour la phase 2 (portion reliant le carrefour du bas de Treffort au gymnase)

- Cosinus
- ABCD
- Dynamic Concept.

Le cabinet Dynamic Concept a été retenu au vu de ses propositions, de sa compréhension du projet et surtout de ses références.

Organisation de la rentrée scolaire 2017/2018

Suite à l'enquête qui a été menée, les parents semblent satisfaits de l'organisation actuelle, néanmoins, compte-tenu des coûts engendrés pour la commune, du problème d'absentéisme récurrent des intervenants et de la difficulté à renouveler les activités, il est proposé de passer à 2 taps par semaine (mardi et jeudi) au lieu de 3 à partir de la rentrée de septembre. Certains conseillers regrettent que ces considérations prennent le pas sur l'épanouissement de l'enfant qui était initialement au cœur de la réforme. Il n'est pas possible d'allonger la durée des séances de taps à 1h30 au lieu d'une heure, les enseignants souhaitant une similarité des horaires d'école sur toute la semaine.

Avec cette nouvelle organisation, les enfants seront libérés le lundi à 15h30, le conseil départemental a donné son accord pour organiser le transport scolaire en fonction. Néanmoins, cette modification risque d'augmenter la fréquentation au Centre de Loisirs d'environ 25 % et générera des frais supplémentaires pour les parents qui devront s'acquitter de frais de garde auprès du centre de loisirs. L'agrément du centre de loisirs va donc être élargi lui permettant d'occuper des salles dans l'école et les Atsem seront mises à contribution pour renforcer l'équipe du centre de loisirs si besoin. Suite aux annonces de réforme annoncées par le nouveau Président de la République, cette organisation sera certainement revue dans les prochaines années.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (7 abstentions)

- Accepte le passage à 2 taps par semaine à compter de la prochaine rentrée scolaire
- Décide de ne pas modifier les tarifs :
 - 35 € par an et par enfant pour une séance hebdomadaire

- o 50 € par an et par enfant pour 2 séances hebdomadaires
- Note que la facturation se fera en une fois au mois de mars
- Précise que le CCAS peut être sollicité pour les familles en difficulté.

Achats parts du Groupement Forestier Bois de la côte

Madame le maire informe qu'un certain nombre de parts pourraient être reprises par la commune. Actuellement, sur les 32 114 parts du Groupement, la commune en possède 6 748. Il est important que la commune acquière des parts supplémentaires pour pouvoir influencer les décisions prises pour améliorer la gestion des bois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Accepte l'achat de parts au Groupement Forestier bois de la côte
- Note que le nombre maximum de parts disponibles à la vente est de 4 033 parts à 1.70 € soit une dépense maximale de 6856.10 € à laquelle il convient d'ajouter environ 1200 € de frais d'acte.
- Autorise Madame le maire à signer tout document relatif à cette affaire

Tour des commissions

Foyer logement : La commission travaille sur les actions de prévention à destination des personnes âgées, le Département pourrait financer une partie de ces actions dans le cadre du forfait autonomie. L'aménagement du logement qui sera mis à disposition d'un jeune est en cours.

Camping : le trampoline a été installé, il sera réservé à l'usage exclusif des campeurs. Les services techniques se chargent de la réfection de l'ancienne passerelle du plan d'eau. Le paiement en ligne pour les réservations va être mis en place. La commission se réunira pour étudier les perspectives d'évolution du site.

Zéro-phyto : le devis pour élaborer le plan de désherbage a été reçu. Il sera étudié pour voir comment mettre en place un plan de désherbage et une gestion différenciée des espaces naturels au niveau de la commune.

Aménagement des villages : Des retards dans la réception des 2 abris-bus entraînent un délai supplémentaire pour finaliser le marquage au sol et la signalétique verticale. Afin d'éviter le stationnement de véhicules à proximité des arrêts de cars, une barrière sera installée.

Le coin de la fromagerie sera aménagé à l'automne.

Culture : le coin « Arc en Ciel » est en cours d'achèvement, restent à installer les girouettes et le meuble lecture. La commission souhaite se rapprocher de la médiathèque pour travailler à un plan de communication commun.

Communication : les articles pour le bulletin municipal ont été reçus très tardivement. Une proposition pour le nouveau plan de la commune est à l'étude.

Voirie : le chemin du mas Cottier et du Mas Tabouret ont été refaits. Un enrochement a été réalisé au Pont du Moulin de Lyonnière.

Restructuration foncière : le Département a fait le choix du géomètre.

Utilisation des chemins : une réunion avec les différents responsables (chasseurs, propriétaires forestiers, SICA du Revermont, organisateurs de courses VTT,...) a été initiée et mise en œuvre. Il a été convenu de créer un comité de pilotage.

Développement économique : un nouveau garage s'est installé à Lucinges.

Questions diverses

Mise en place d'un groupe de travail pour réfléchir à la réalisation, à la gestion et à l'animation du lieu de convivialité projeté à Cuisiat : A. MONCEL, O. JOLY, P. PARE, B. BARDET, Y. LAURENT, et JL LEBOEUF.

Projet éoliennes : L'entreprise OPALE est venue présenter le projet aux élus mi avril. Les maires concernés (Chavannes, Simandre, Drom et Val-Revermont-Montmerle) souhaitent avoir plus d'éléments avant de se positionner. Une réunion de présentation sera organisée avec l'ensemble des 4 conseils municipaux au mois de juin.

Horaires de la Médiathèque :

Durant la période scolaire, la médiathèque est ouverte aux horaires suivants :

Jours	
Mercredi	14h00-18h00
Jeudi	16h30-18h30
Vendredi	9h30-11h00 / 15h30-18h00
Samedi	10h00-12h00 / 14h00-17h00

Pendant toutes les vacances scolaires, les horaires d'ouverture sont modifiés :

Jours	
Mercredi	10h00-12h00 / 14h00-18h00
Jeudi	Fermeture
Vendredi	9h30-11h00 / 15h30-18h00
Samedi	10h00-12h00 / 14h00-17h00

Journées nationales de l'archéologie : 17 et 18 juin.

En terme de mobilisation, il y a besoin de présence et de petits coups de main sur les deux jours, les personnes volontaires doivent se rapprocher du bureau de l'office du tourisme situé à St Etienne du bois.

Installation d'une structure d'entraînement canin à Cuisiat, à la place de l'ancien terrain de foot. Une convention d'utilisation précaire a été établie moyennant un loyer annuel de 50 € pour un terrain d'environ 2500 à 3 000 m².

Fibre optique : les travaux pour acheminer « l'artère » entre Meillonas et Courmangoux, sont en cours et devraient être terminés pour fin juillet.

Elections législatives : 1^{er} tour le dimanche 11 juin, 2^{ème} tour le dimanche 18 juin. Les bureaux de vote sont désignés. Pour rappel, les bureaux de vote fermeront à 18h.

Retour du camion pizza Cup'ains à partir de mercredi 31 mai, à Treffort.

Des dégradations ont eu lieu sur Cuisiat, 4 jeunes ont été reçus avec leurs parents. Ils effectueront des travaux d'intérêt général sur la commune, en accord avec leurs parents.

Quelques dates à retenir :

18 mai : conférence sur la maladie de Lyme à 20h à la salle des fêtes de Treffort.

20 mai : Le musée départemental du Revermont participe comme chaque année à la nuit européenne des musées. Cette année, ce sera un programme aux couleurs de l'Irlande avec Rory Delany, Christian et Guy Vesvre qui nous feront découvrir un patrimoine musical riche et entraînant.

18 juin : trail du Revermont

Prochain Conseil Municipal : Mardi 27 juin à 20h30 à CUISIAT

La séance est levée à 23 h 05